

**Nouveau !**  
 Inscription possible sur le site  
 avec paiement sécurisé par CB

## Saison 2023-2024. Bulletin d'adhésion

>>> Date limite d'inscription : **25 septembre 2023** <<<

➤ À remplir obligatoirement par **tout adhérent** :

Civilité : **M / Mme**      Nom d'usage : \_\_\_\_\_      Prénom : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_      N° de téléphone : \_\_\_\_\_

**NB** : La fourniture de votre adresse e-mail permet l'envoi de la licence FFEPGV par email.

Date de naissance : \_\_\_\_\_      Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal - Ville : \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'accident (Nom, N° de téléphone) : \_\_\_\_\_

➤ Pour une **adhésion en couple** (2 personnes du même foyer, même adresse), informations **2<sup>ème</sup> adhérent** :

Civilité : **M / Mme**      Nom d'usage : \_\_\_\_\_      Prénom : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_      N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_      Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

## Cotisation pour la saison 2023-2024

La cotisation est annuelle et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Son paiement doit être réalisé à l'inscription, il peut faire l'objet d'un échelonnement (remettre alors 2 ou 3 chèques qui seront encaissés sur 2 ou 3 mois).

| MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE 2023-2024              |                      |  |
|--|----------------------|--|
| Adhésion à l'association<br>(incluant la licence FFEPGV) | 82,00 € (individuel) |  |
|  | 135,00 € (couple)    |  |

Paiement par.... Chèque :       Espèces :       Virement bancaire :

Cocher la case si vous souhaitez un justificatif de paiement :

Pour un virement bancaire, utiliser les références bancaires suivantes de l'AGVL et préciser dans le libellé de l'opération : « Adhésion AGVL – Votre **nom et prénom** » :

|  |      |      |      |      |      |                            |          |
|--|------|------|------|------|------|----------------------------|----------|
| IBAN (International Bank Account Number) |      |      |      |      |      | BIC (Bank Identifier Code) |          |
| FR76                                     | 1027 | 8030 | 1200 | 0202 | 0640 | 164                        | CMCIFR2A |

## Accès aux séances

- L'accès à la salle est soumis aux mesures sanitaires en vigueur.
- L'inscription donne droit de participer à toutes les séances (19H et/ou 20H15).
- Se munir d'une tenue adaptée à la pratique des exercices de gymnastique.
- Prévoir une paire de chaussures propres avec semelles non marquantes **et un tapis de sol** (une serviette est conseillée).
- **Au-delà des 2 séances d'essai**, l'accès est conditionné par la remise d'un **dossier d'inscription COMPLET** :
  - Fiche d'inscription complétée lisiblement et signée, } **Peut être réalisé en ligne sur le site AGVL**
  - Paiement de la cotisation,
  - Attestation signée du questionnaire de santé (un exemplaire par personne). } **Documents papier obligatoires**  
 À défaut, certificat médical de moins de 6 mois,
  - Une enveloppe timbrée (tarif normal) à votre adresse.

## Questionnaire médical ou certificat médical ?

Conformément à la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, l'obligation de présenter un certificat médical est supprimée au profit d'un **questionnaire de santé renseigné par chaque licencié**.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, tout licencié doit remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, il est alors tenu de produire un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

**ATTENTION** : La fourniture de l'attestation (sur la base du questionnaire) engage le licencié et, même si le certificat médical n'est plus obligatoire, il est vivement recommandé, au moindre doute, de prendre contact avec son médecin pour s'assurer de pouvoir pratiquer les activités de gymnastique volontaire en toute sécurité.

## Honorabilité des bénévoles

Depuis la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports a mis en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction. En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur (bénévole occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

## Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance auprès de la MAIF qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 ; cette assurance de base est comprise dans le montant de la licence.

Par ailleurs, le licencié a la **possibilité de souscrire sur demande** une assurance complémentaire facultative, IA Sport+ au montant de 11,85 € pour la saison sportive 2023-2024 : cette assurance optionnelle se substitue alors à la garantie de base de la licence et permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires en cas de dommages corporels.

NB : Nous contacter pour informations détaillées et pour contracter cette assurance optionnelle.

## Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur demande auprès d'un membre du bureau.

## Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau constitué de quatre bénévoles. Il est important que chaque adhérent participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

## Utilisation des données personnelles & droit à l'image

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : **agvl.lutterbach@free.fr** ou un courrier à l'adresse de l'association.

**Accord pour droit à l'image** (cocher une des 2 cases) : *J'autorise l'association à me filmer et me photographier durant les séances de gymnastique. Les films et photos, propriété exclusive de l'association, seront utilisés uniquement sur le site Internet dans le but d'illustrer les activités de l'association sans aucune exploitation commerciale.*

*En cas de refus mon visage sera flouté.*

Oui :  Non :

Oui :  Non :

Date et signature de l'adhérent

Date et signature du conjoint(e) si inscription en couple